



JEUDI 26 MARS 2026



TIBITS
Place de la Gare 11
LAUSANNE



CERCLE
DE FORMATION
LPP

LPP - COURS DE FORMATION BASE + CONTINU



INTERVENANTS



allea Ltd
Consultants and Actuaries

Berney Associés

CONINCO 
Explorers in finance


Vonlanthen Consulting

CONTACTS & INFORMATIONS

allea SA

Rue Louis Curtat 4
1005 Lausanne
www.allea.ch

Christophe Steiger

christophe.steiger@allea.ch
T 021 614 80 60

Berney Associés SA

Rue du Nant 8
1207 Genève
www.berneyassociés.com

Gregory Grieb

ggrieb@berneyassociés.com
T 058 234 90 89

CONINCO Explorers in finance SA

Quai Perdonnet 5
Case postale 240
1800 Vevey
www.coninco.ch

Adrien Koehli

akoehli@coninco.ch
Sabahudin Softic
ssoftic@coninco.ch
T 021 925 00 33

Vonlanthen Consulting SA

Z.I. de l'Écorcheboeuf 4
1084 Carrouge VD
www.vonlanthen.net

Yves Vonlanthen

yvonlanthen@vonlanthen.net
T 021 905 98 23

JEUDI 20 MARS 2025

TIBITS, Place de la Gare 11, LAUSANNE

LPP - Base	CHF 280.-
LPP - Continu	CHF 280.-
LPP - Base et continu	CHF 460.-

Délai d'inscription : 18 mars 2026

RENSEIGNEMENTS ET ORGANISATION

Sylvie Ferrari
sferrari@coninco.ch
T 021 925 00 33




CERCLE
DE FORMATION
LPP



www.cercle-formation-lpp.ch

8H15 CAFÉ D'ACCUEIL

8H45 INTRODUCTION

**TÂCHES ET RESPONSABITÉS DU CONSEIL DE FONDATION***Yves Vonlanthen, Vonlanthen Consulting*

La LPP détermine les tâches assumées par l'organe suprême d'une institution de prévoyance (le Conseil de fondation) ainsi que les responsabilités y relatives. Quelles sont ces tâches et dans quelle mesure sont-elles transmissibles? Quelle est la part de responsabilité du Conseil de fondation?

**PROVISIONS TECHNIQUES ET LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS***Christophe Steiger, allea*

Il y a une directive technique qui cadre la définition des provisions techniques, il reste néanmoins beaucoup de souplesse dans leur définition. Certaines de ces provisions vont de soi, mais d'autres sont plus subtiles.

D'autre part, l'objectif de Réserve de Fluctuation de Valeurs peut avoir son importance pour guider les décisions de l'institution de prévoyance, mais aussi en cas de liquidation partielle.

PAUSE**RÔLE ET RESPONSABITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION***Gregory Grieb, Berney Associés*

Dans le cadre de la LPP, l'organe de révision est chargé de vérifier la conformité des comptes annuels et de la gestion des institutions de prévoyance avec la loi. Quels sont précisément le rôle et les responsabilités de l'auditeur et comment ce dernier planifie et réalise ses contrôles.

**RATIOS FINANCIERS : LESQUELS SONT LES PLUS PERTINENTS ET COMMENT LES INTERPRÉTER?***Adrien Koechli, CONINCO Explorers in finance*

Le monde financier peut sembler très complexe de prime abord de par la multitude d'opportunités d'investissement qui existe. Alors, comment comparer des investissements entre eux, de plus quand leur univers d'investissement n'est pas directement comparable. Quels sont les principaux ratios financiers qu'il convient de regarder pour déceler au mieux les potentiels d'un investissement, mais aussi pour bien évaluer ses risques?

12H15 REPAS

PROGRAMME JEUDI 26 MARS 2026

13H30 DEBUT DU PROGRAMME

**POINT SUR LA LONGÉVITÉ ET SUR LES TABLES LPP 2025***Christophe Steiger, allea*

Comment la longévité a-t-elle évolué ces dernières années en Suisse et dans le monde? Les tables LPP 2025 portent sur l'observation des années 2020-2024 avec l'impact de la COVID-19, sont-elles pertinentes?

**PLACEMENTS ILLIQUIDES : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS***Sabahudin Softic, CONINCO Explorers in finance*

Une institution de prévoyance peut choisir d'avoir plus ou moins de placements illiquides selon ses particularités propres. Nous étudierons quelles sont les principales caractéristiques, risques et opportunités de ce type de placements.

PAUSE**PARTAGE EN CAS DE DIVORCE – POINT DE SITUATION***Yves Vonlanthen, Vonlanthen Consulting*

Le partage des avoirs de prévoyance professionnelle en cas de divorce a été profondément modifié par la révision du droit du divorce en 2000, puis par la réforme entrée en vigueur en 2017. Nous aborderons les principes essentiels, l'évolution du cadre légal ainsi que les enjeux pratiques liés à son application.

**PLACEMENTS IMMOBILIERS DÉTENUS EN DIRECT***Gregory Grieb, Berney Associés*

L'immobilier représente souvent une part significative du patrimoine des fondations de prévoyance.

Mais comment garantir que la valeur des placements détenus en direct reflète réellement le marché? Nous vous donnerons les clés pour comprendre les méthodes d'évaluation et en mesurer les impacts.

16H45 APÉRITIF